1) Partir de chez soi

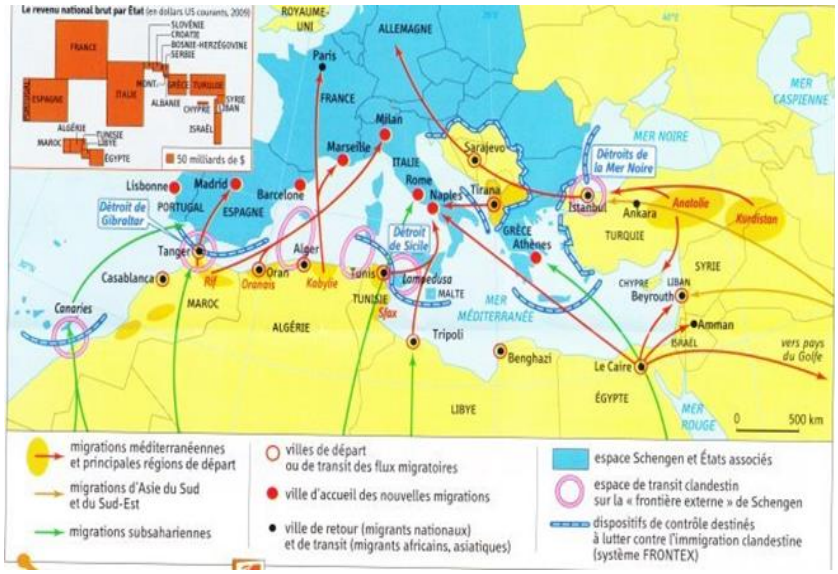

Les principales routes migratoires autour de la Méditerranée

▲ Photographies d'Olivier Jobard, 2013.

Des migrants sur la route, de Kaboul (Afghanistan) vers l'Europe

3 Le parcours de jeunes migrants afghans

Cinq jeunes hommes partent vers l'Est pour rejoindre l'Ouest… Il a fallu 117 jours à ces jeunes Afghans pour parcourir les 5 600 km qui séparent Kaboul de la capitale française. Pour cela, 6 modes de transports ont été nécessaires, de la marche à pied au train à grande vitesse. Cette épopée a également un cout : 20 000 dollars (notamment pour rémunérer le passeur recruté à Kaboul, qui a organisé les différentes étapes dans chaque pays). [...] Dans la légalité, il aurait fallu à peu près 10 heures d'avion et environ 800 euros pour couvrir la même distance.

Olivier Lazzarotti, *Habiter le monde*, La Documentation française, juillet-aout 2014.

2 Les migrations en Afrique

Au Burkina Faso, Seydou Ouedraogo, 38 ans, prépare son prochain voyage. [...] Seydou a un long parcours migratoire. C'est un « aventurier », selon l'expression qui désigne ceux qui partent chercher du travail à l'étranger. Comme lui, beaucoup débutent par un cycle de migrations intra-continentales vers les pays voisins plus fortunés. Il a connu le Nigeria, le Cameroun, la Guinée équatoriale... [...] Le Burkina Faso, pays enclavé d'Afrique de l'Ouest, compte 17 millions d'habitants et une diaspora de 11 millions de personnes. L'indice de développement du pays se situe à la 181e place sur 187. [...] « Dans les vignes espagnoles, on peut gagner un million de francs CFA (1 526 €) en une saison de vendanges. Ici, on peut travailler vingt ans sans jamais gagner ça. »

« Réfugiés ou migrants économiques, l'impossible choix », *La Croix*, septembre 2015.

1 Les migrations intracontinentales en Afrique

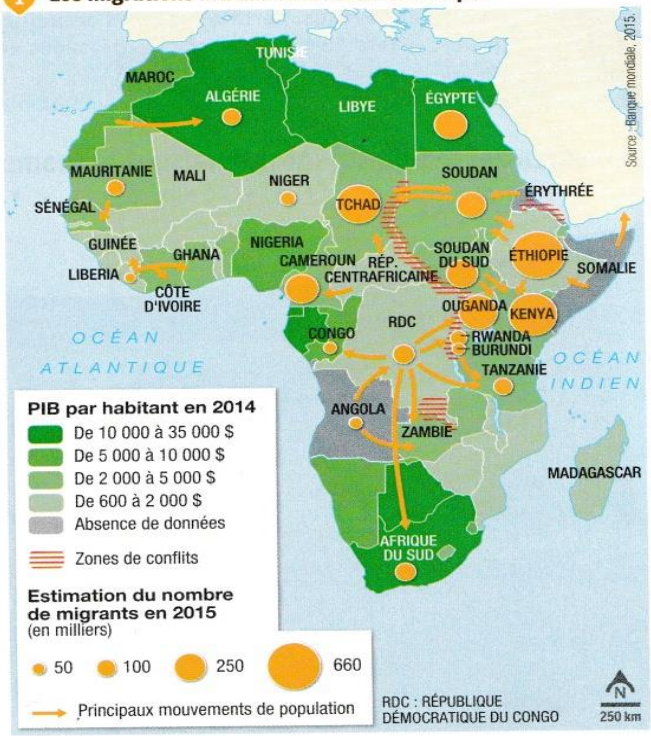

En Afrique, la grande majorité des migrations sont intracontinentales (d'un pays africain à un autre). Ces migrations sont plus importantes que celles vers l'Europe ou les États-Unis.

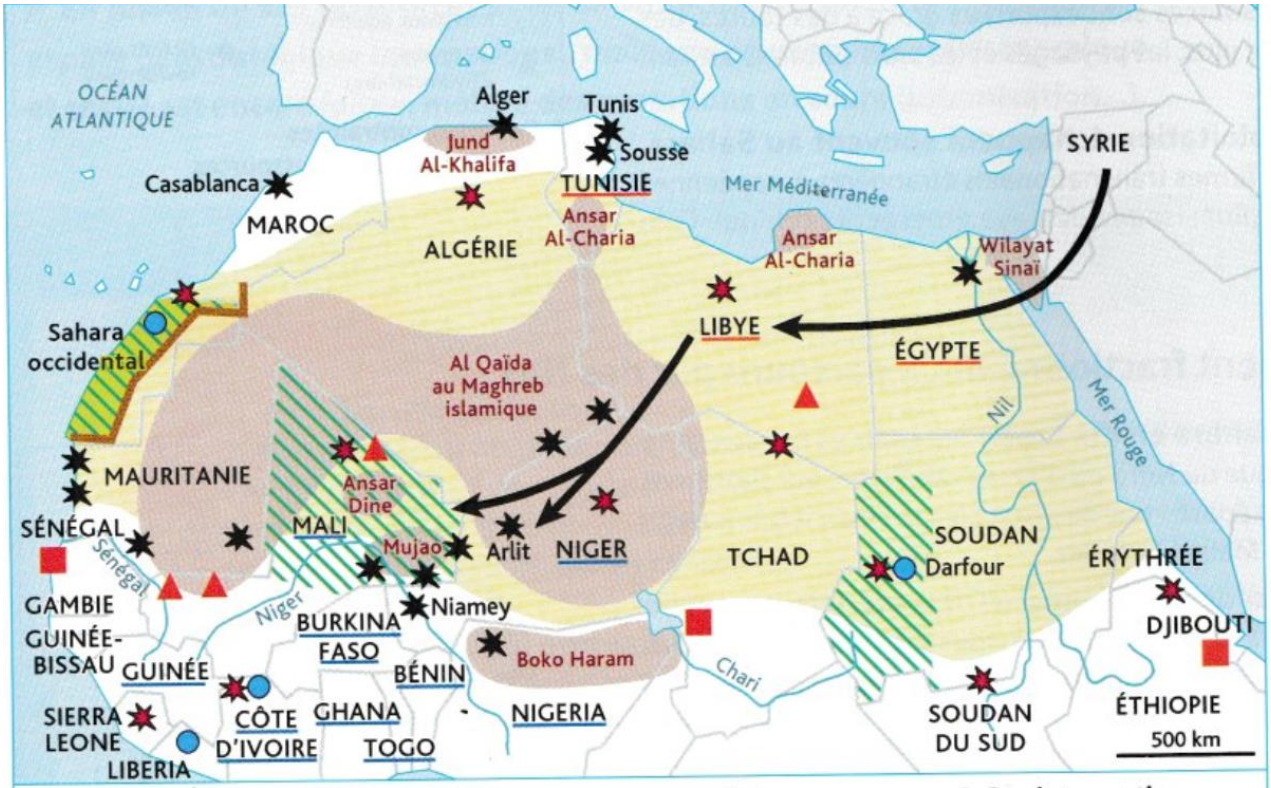

1. Des formes classiques de conflit

- Mur de dunes militarisé
- Territoires sécessionnistes
- Territoire occupé par le Maroc, qui revendique son indépendance
- Conflit ayant éclaté pendant les vingt dernières années

2. Des formes nouvelles de conflit

- Mujao — Zone d'action des groupes terroristes islamistes
- Enlèvement ou attentat perpétré par les djihadistes
- Flux de combattants et d'armes
- LIBYE — État ayant connu un « printemps arabe » en 2011

3. Des interventions étrangères

- Présence militaire française permanente
- Intervention de l'armée française
- Mission de paix de l'ONU
- MALI — Pays membres de la CEDEAO, intervenant au Mali

19 Une zone d'insécurité où la communauté internationale intervient

2) Passer la Frontière

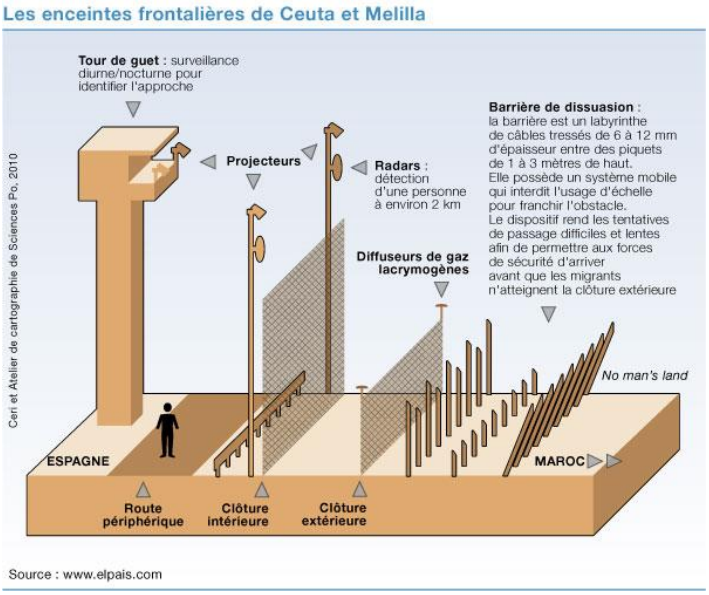

Des officiers de la «Guardia civil» espagnole tentent d'arrêter les migrants africains qui veulent rejoindre l'Espagne par l'enclave de Melilla en territoire marocain, le 15 octobre 2014. (Image d'illustration) REUTERS/Jesus Blasco de Avellaneda

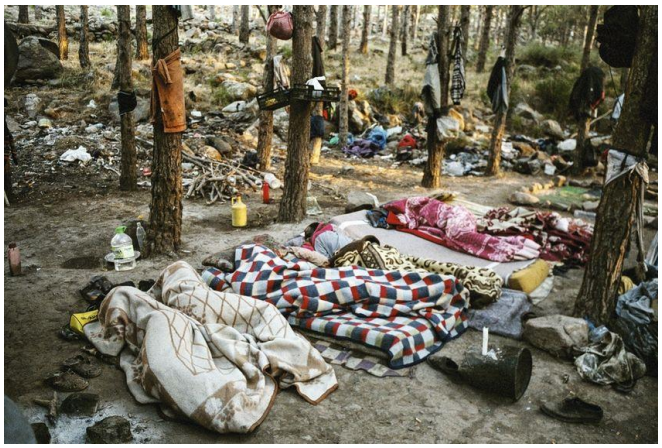

Le Mont Gourougou, où sont installés les migrants en attendant de passer la frontière

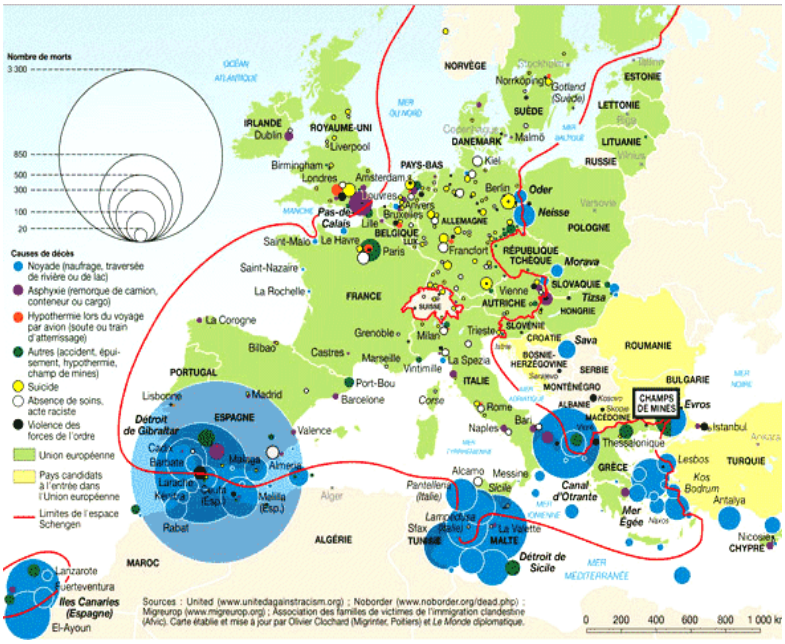

Les décès de migrants autour de la Méditerranée

Silence, on refoule des migrants à Melilla

C'est la frontière de l'Europe la plus sûre, parce qu'il n'y a pas besoin de traverser une mer.

Pourtant, le nombre de « frappes » contre les grillages, comme les migrants appellent les tentatives de franchissement de cette clôture ultrasécurisée, a chuté de près de 70 %. Et, à défaut de chiffres officiels pour l'année 2016, il suffit de lire la presse locale pour savoir que la tendance est encore à la baisse : le centre d'accueil temporaire pour les immigrants accueille moins de 500 personnes et très peu de « frappes » massives ont eu lieu depuis le début d'année. *« La plupart des migrants tentent plutôt de franchir les grillages par très petits groupes »*, explique-t-on à la garde civile, où l'on se targue d'avoir apporté l'expertise espagnole à la Hongrie quand Budapest a décidé de construire son propre mur. La raison de ce « succès », il ne faut cependant pas la chercher dans le perfectionnement des rangées de grillage espagnol (les étroites mailles anti-escalade, les caméras ou encore les détecteurs qui déclenchent des alarmes au siège de la garde civile), mais dans la collaboration étroite avec le Maroc, renforcée par une série de mesures polémiques.

L'hypocrisie règne à Melilla. Pas seulement parce que la ville s'attribue des mérites qui reviennent, essentiellement, aux pratiques musclées du Maroc. Mais aussi parce que, si les images terribles se font rares, les entrées illégales ne se sont pas réduites, au contraire. En 2015, plus de 11 600 migrants en situation irrégulière, dont 7 200 Syriens, sont entrés en Espagne par Melilla et Ceuta, l'autre enclave espagnole frontalière avec le Maroc. Ils étaient moins de 7 500, dont 3 300 Syriens, en 2014. La raison : ils ont trouvé d'autres chemins.

Cachés à leurs risques et périls sous les capots des voitures ou dans les pare-chocs pour les Subsahariens, ou munis de faux papiers dans le cas des Syriens, les migrants tentent de passer par le poste-frontière. Pour les associations locales, il y a pire : le départ, de plus en plus fréquent, de migrants désespérés vers la Libye, où ils tenteront un autre voyage, bien plus périlleux, pour rejoindre les côtes italiennes : celui de la route maritime que l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) considère comme *« la plus mortelle pour les migrants qui cherchent une vie meilleure ».*

Par Sandrine Morel, le 14 octobre 2016, sur le site lemonde.fr

3) L'accueil de l'Europe

Article 13
1. Toute personne a le droit de circuler librement et de choisir sa résidence à l'intérieur d'un Etat.
2. Toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays.

Article 14
1. Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays.
[…]

Extraits de la Déclaration universelle des droits de l'Homme, 1948

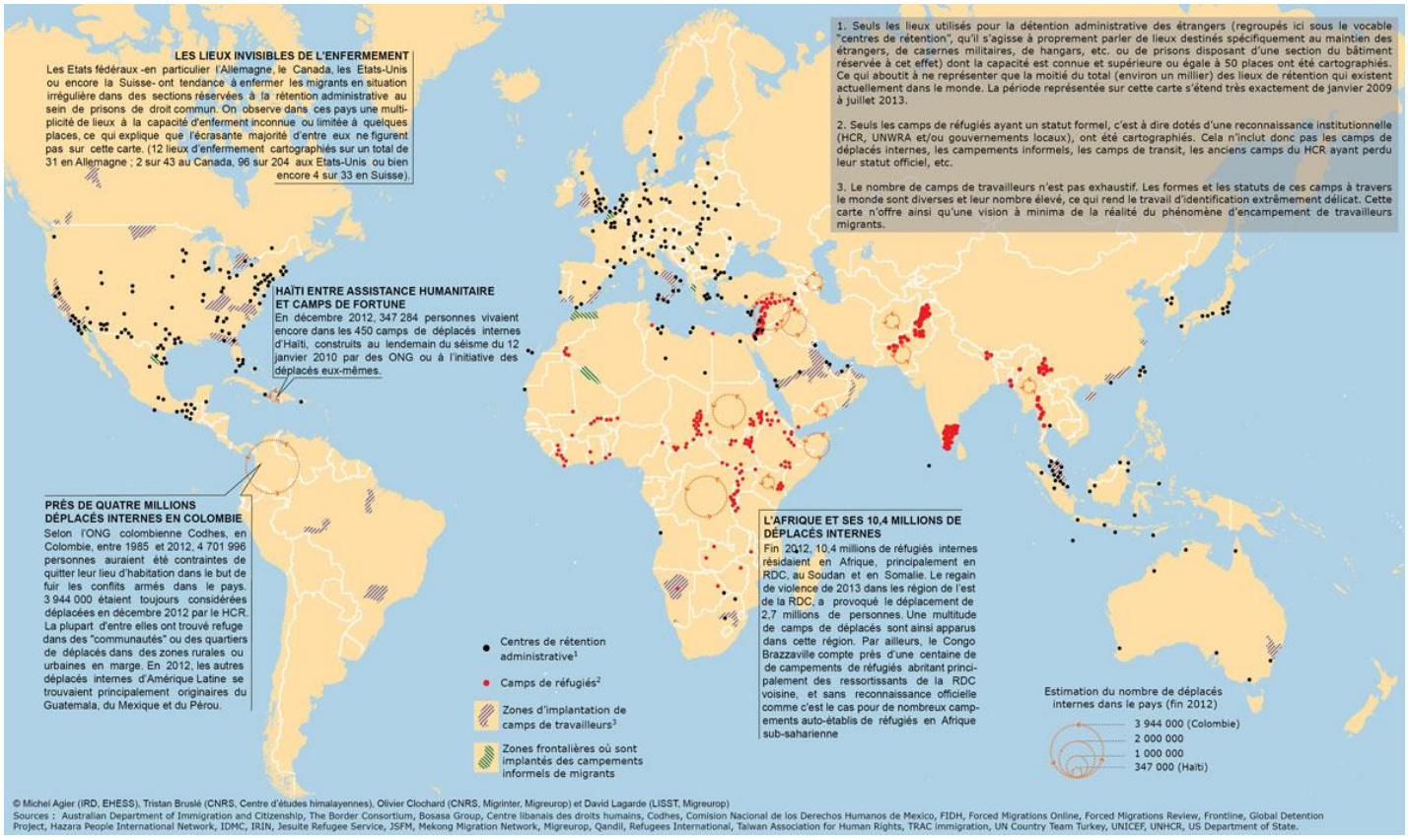

Le monde des « camps » (D. Lagarde - 2017)

Les camps du Basroch et de la Linière à Grande-Synthe

À moins de 40 kilomètres de Calais, le camp du Basroch existait depuis 2006. Il n'avait jamais dépassé les 70 personnes jusqu'à l'été 2015. Le nombre de migrants a connu alors une explosion spectaculaire, passant à 300 en août, puis à près de 3 000 trois mois plus tard — dont 200 enfants — notamment à cause de la fermeture du camp voisin de Téteghem. Une rumeur s'est également diffusée selon laquelle il serait plus facile de passer à Dunkerque qu'à Calais. L'endroit dispose en effet d'une position stratégique, près des voies de passage vers le Royaume-uni : l'autoroute, les chemins de fer et la mer. La majorité des migrants, des familles originaires du Kurdistan irakien, s'entassaient et pataugeaient jusqu'aux genoux dans cette zone inondable. Les quelques migrants vietnamiens de Téteghem se sont retrouvés au Basroch. Face à cet afflux de migrants, le maire écologiste, Damien Carême, s'est battu pour convaincre l'État de construire un lieu décent où les accueillir. La facture s'élève à 2,5 millions d'euros, exclusivement à la charge de Médecins sans frontières et de la commune. Le projet est inédit. Jamais encore l'ONG, dont le mandat est d'abord d'intervenir dans les régions les plus pauvres de la planète, n'avait pensé œuvrer dans un pays industrialisé.

Depuis 80 ans, La Cimade a adapté son action aux enjeux de l'époque. À partir de la fin des années 70, La Cimade s'implique de plus en plus en réaction aux projets de loi réduisant les droits des immigrés.

La Cimade est avant tout un vaste réseau d'adhérent·e·s, de bénévoles et de sympathisant·e·s dans toute la France. Véritable base militante de l'association, le mouvement Cimade s'organise en 90 groupes locaux réunis au sein de 12 régions. Des postes régionaux, composés de permanent·e·s et situés dans les plusieurs grandes villes de France, favorisent le développement des activités de La Cimade.

« La Cimade a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions. Elle lutte contre toute forme de discrimination et, en particulier, contre la xénophobie et le racisme. » (Article 1 des statuts de La Cimade)

Des exemples de missions remplies par la Cimade :

Chaque année, La Cimade accueille dans ses permanences plus de 110 000 personnes migrantes, réfugiées ou en demande d'asile. Elle héberge près de 200 personnes dans ses centres de Béziers et de Massy.

Présente dans huit centres de rétention administrative pour accompagner et aider les personnes enfermées dans l'exercice de leurs droits, La Cimade agit également dans 75 établissements pénitentiaires.

En collaboration avec des associations partenaires dans les pays du Sud, La Cimade travaille autour de projets liés à la défense des droits des personnes migrantes dans les pays d'origine, de transit et d'accueil.

La Cimade intervient auprès des responsables politiques par des actions de plaidoyer. Elle informe et sensibilise l'opinion publique sur les réalités migratoires : mobilisations, presse, site Internet, réseaux sociaux, festival Migrant'scène. Elle construit des propositions pour changer les politiques migratoires.

Informations tirées du site de la Cimade (www.lacimade.org)

Qu'est-ce qu'un centre de rétention ?
En France, les **centres de rétention administrative** (CRA) sont utilisés pour retenir les étrangers auxquels l'administration ne reconnaît pas le droit de séjourner sur le territoire français et a décidé de procéder à leur éloignement forcé. Ils sont retenus pour organiser leur voyage vers un pays qui accepte de les recevoir, le plus souvent celui dont ils ont la nationalité.
Définition de Wikipédia

Un centre de rétention en France :

Immigration : l'enfermement se banalise dans les centres de rétention

Selon un rapport, les personnes étrangères sont de plus en plus retenues, et de plus en plus longtemps, souvent sans perspective d'éloignement.

45 851 personnes ont été enfermées dans des centres de rétention administrative (CRA) français en 2018. Un chiffre qui confirme la triste place qu'a acquise la France ces dernières années comme pays de l'Union européenne qui enferme le plus en rétention. Voilà le constat des six associations* qui interviennent dans ces lieux d'enfermement pour les étrangers en situation illégale.

Dans leur rapport 2018, ces associations dénoncent une banalisation de l'enfermement de ces personnes, qui sont retenues de plus en plus longtemps, parfois jusqu'au délai légal de rétention et pour certains à plusieurs reprises, pointe encore le rapport. Ainsi, en 2018, 2000 personnes ont été enfermées plus de quarante jours dans des CRA métropolitains avant d'être relâchées, soit 20 à 30 % d'augmentation par rapport à 2016 et 2017.

Moins d'expulsions

Surtout, le taux d'éloignement est en baisse par rapport à 2016 : en 2017 et 2018, seules quatre personnes sur dix étaient éloignées. En clair, les CRA qui sont traditionnellement destinés à retenir les migrants pour organiser leur retour vers le pays de leur nationalité ou vers celui par lequel ils sont entrés en UE remplissent de moins en moins leur fonction originelle. Ils ne font plus qu'enfermer, sans expulser. C'est pire dans les centres d'outre mer, où le taux d'éloignement a reculé entre 2017 et 2018, de 59 à 45 %. En métropole, 40 % des personnes ont été éloignées, dont 17 % vers un pays de l'Union européenne.

Les taux de libération ont en revanche progressé. En métropole, 56,2 % des personnes enfermées ont été libérées, et 49,8 % en outre-mer. Selon les associations, cela confirme « l'usage abusif de la rétention par les préfectures ».

Cette politique d'intensification des enfermements engendre des conditions de vie dégradées dans ces centres, note encore le rapport. « En 2018, les tensions se sont accrues : affrontements et violences physiques, envers les personnes elles-mêmes ou envers d'autres acteurs intervenant dans les CRA ; augmentation du stress, de la pression et du sentiment d'injustice des personnes enfermées ; multiplication des gestes désespérés, tels que des tentatives de suicide ou des automutilations », énumèrent les associations.

Enfin, ce rapport dénonce l'enfermement fréquent des mineurs. En 2018, 1 429 enfants ont été enfermés en rétention : 114 familles, dont 208 enfants en métropole. 86,1 % d'entre eux étaient âgés de moins de 13 ans. « 59 % de ces familles étaient visées par une mesure d'éloignement vers un pays européen dans le cadre du règlement Dublin ou du code frontière Schengen », précise le rapport.

**Rapport réalisé par l'Assfam-groupe SOS Solidarités, Forum-Réfugiés-Cosi, France terre d'asile, La Cimade, Ordre de Malte France, Solidarité Mayotte.*

Par Zoé Lauwereys, sur le site leparisien.fr, 4 juin 2019